



Appel à propositions pour l'évaluation de l'Accord-cadre national relatif à l'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) Branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire (2018/2021)

TITRE I – CONTEXTE

1.1 Présentation de l'EDEC et de la démarche d'évaluation

Un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) a été signé sous forme d'Accord-cadre national, en date du 1er novembre 2018 entre l'Etat représenté par Monsieur Hugues de Balathier-Lantage et la Fédération du Commerce et de la Distribution - FCD pour la partie patronale et les organisations syndicales représentatives de salariés FGTA-FO, la Fédération des Services CFDT, la Fédération CFTC Commerce, Services et Forces de vente, et la CFE-CGC Agro.

Les projets initiés dans le cadre de cet accord s'achèvent le 30 juin 2022. Le dernier semestre de la dernière année est dédié à la remise du bilan final et à l'évaluation de l'Accord-cadre.

Conformément aux termes prévus à l'article IX de l'Accord-cadre national et de sa convention financière, conclus avec l'Etat, il s'agit de procéder à une évaluation des démarches et actions conduites dans le cadre de l'EDEC de la branche.

Le présent appel à propositions a pour objet de préciser les objectifs, contenus et modalités de l'évaluation des actions déployées dans le cadre de l'EDEC. Il doit permettre au comité de pilotage (COFIL) de l'EDEC de s'adjoindre des compétences externes pour réaliser ces travaux. Il décrit les attentes des membres du COFIL et précise le mode de réponse des prestataires.

1.2 Objet de l'Accord-cadre de l'EDEC

L'accord cadre est composé de quatre axes :

Axe 1 : Les emplois et les compétences d'aujourd'hui et de demain.

Il s'agit de disposer d'informations sur la réalité des emplois et des compétences de la branche par bassin d'emplois et de données prospectives qualitatives et quantitatives afin d'identifier les emplois et compétences de demain.

Action 1-1 : Réaliser une analyse des emplois « d'aujourd'hui » par bassin d'emplois.

Action 1-2 : Réaliser une analyse prospective qualitative et quantitative pour mieux identifier les

Action 1-3 : Identifier les besoins de recrutement à court et moyen terme.

Axe 2 : Mobilités et passerelles au sein de la branche et avec d'autres secteurs professionnels

Il s'agit de travailler spécifiquement et très finement sur les compétences et les mobilités.

Action 2-1 : Favoriser les évolutions internes et externes

Action 2-2 : Identifier les compétences et acquis des salariés.

Action 2-3 : Préparer et accompagner les salariés face aux mutations identifiées.

Axe 3 : Les certifications de la branche et les formations de demain

En fonction notamment des résultats de l'axe 1 sur la prospective et les besoins en compétences de demain, adapter si nécessaire l'offre actuelle de certification de la branche et créer si besoin de nouvelles formations.

Action 3-1 : Revoir et adapter l'offre de certification et de CQP de la branche

Action 3-2 : Adapter l'offre de formation disponible

Axe 4 : Communication, Capitalisation et Mise à disposition

Action 4-1 : Création d'outils de communication

Action 4-2 : Capitalisation et mise à disposition d'outils

II – OBJET DE L'APPEL A PROPOSITIONS

Le présent appel à propositions a pour objet de préciser les objectifs, contenus et modalités de réalisation de l'action d'évaluation de l'EDEC de la branche qui prévoit que cette évaluation « *devra permettre d'analyser la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de l'impact de l'ensemble des mesures visées par celui-ci ainsi que de mettre en évidence la plus-value de l'intervention de l'Etat, y compris au plan financier* ».

Nature de l'intervention : l'évaluation de l'EDEC de branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire a pour objectifs :

A/ EVALUER LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE L'EDEC

- 1/ **Dresser un bilan qualitatif** des actions et outils mis en œuvre et cofinancés par l'Etat sur la période 2018- 2021 et **définir un dispositif d'évaluation des actions et des réalisations effectives** au regard des objectifs fixés dans chacun des axes de l'EDEC

Ce bilan devra examiner d'une part, les écarts entre les actions prévisionnelles et les réalisations, et d'autre part, le budget prévu aux dépenses réellement effectuées.

Il s'agit notamment d'identifier :

- Les éventuels écarts entre les finalités des actions et les attentes des bénéficiaires ;
- La plus-value des actions et projets menés dans le cadre de cet EDEC.

- 2/ **Evaluer l'impact des outils mis à disposition du public et des enseignes** (*utilités et résultats des actions*).

Il s'agit d'une évaluation à dominante qualitative. Il s'agit de questionner les utilisateurs des outils accessibles depuis « horizons commerce » (horizon Emploi,

horizon Talents, horizon Enseignes) sur leurs usages, leur satisfaction mais aussi sur leurs attentes.

3/ Evaluer le pilotage stratégique de l'EDEC par les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (*Comité de pilotage, partenaires sociaux, représentants de l'Etat, organisme relais*). Les acteurs de la mise en place de cet EDEC seront auditionnés sur cet axe.

Il s'agira d'évaluer le dispositif de suivi de l'accord :

- le comité de pilotage (*COFIL*) ;
- les réunions techniques par projets (*COTECH*) ;
- le portage administratif et la gestion financière par la FCD ;
- la plus-value de l'intervention de l'état.

4/ Mesurer l'impact et les effets induits explicites et implicites sur le dialogue social dans la branche.

B/ EFFECTUER DES PRECONISATIONS

L'évaluation de l'EDEC devra permettre d'effectuer des préconisations susceptibles de constituer une aide à la décision du COFIL dans l'installation d'une pérennité des actions, et l'identification des pistes d'actions futures. Ces préconisations devront permettre de définir de bonnes pratiques destinées à fournir des pistes d'amélioration et de poursuite des actions identifiées comme prioritaires pour les entreprises et les salariés dans les années à venir.

I – LE CALENDRIER

Lancement de l'appel à proposition le 22 février 2022

Réponses attendues pour le 17 mars 2022 minuit.

La sélection du prestataire se fera en COFIL de l'EDEC lors d'une audition le 29 mars 2022.

II – CRITERES DE SELECTION

La réponse écrite à cet appel à projet devra faire la preuve des exigences suivantes :

- Format Word (*30 pages maximum*) ;
- Qualité et pragmatisme de la proposition ;
- Expertise du prestataire et en particulier compétences des consultants désignés pour conduire l'évaluation (*références à détailler*) ;
- Méthodologie proposée au regard des différents axes de l'EDEC produits finaux de l'évaluation (*rapport détaillé et note de synthèse marketée qui servira d'outils de communication*) ;
- Disponibilité sur la période de mars 2022 au 1er juin 2022.

III– CONDITIONS DE REPONSE

Tous les prestataires peuvent être candidats sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Justifier d'une expérience et de compétences significatives sur la(les) thématique(s) sur lequel le candidat formule une offre ;
- Disposer de moyens permanents. L'exercice étant contraint dans la durée, il est nécessaire que le prestataire puisse mobiliser du temps dans la période définie.
- Ne pas avoir été prestataires d'actions menées dans le cadre de cet EDEC.

Ne peuvent présenter une candidature au titre de cet appel à propositions les personnes (*morales ou physiques dirigeantes de droit ou de fait ; candidates ou membres d'un groupement candidat*) :

- Qui n'ont pas souscrit les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ou, n'ont pas acquitté les impôts et taxes, cotisations et contributions sociales exigibles ;
- Qui n'ont pas respecté l'obligation de déclaration en matière d'emploi des travailleurs handicapés ou de paiement de la contribution due ;
- En état de liquidation judiciaire ou en faillite personnelle ;

Seules seront prises en compte les offres présentées par des prestataires offrant les capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution de la présente proposition. Ces capacités seront appréciées au regard des documents relatifs aux références fournies par le candidat dans son dossier de candidature.

IV – LES MODALITES DE REPONSE

Estimation du nombre de jours à définir.

Estimation forfaitaire des déplacements : si un ou plusieurs déplacements seraient à prévoir, il est attendu du prestataire qu'il indique un montant forfaitaire maximal envisagé compte tenu de sa méthodologie (*déplacements, hébergement et restauration*). Ce montant forfaitaire sera ensuite réajusté en fonction des frais réels justifiés, dans la limite du plafond.

a) Contenu des candidatures

L'offre du candidat sera restituée en **3 NOTES DISTINCTES** :

1. **UNE OFFRE TECHNIQUE** présentant la proposition d'intervention du prestataire, composée des différents chapitres ci-dessous ;
2. **UNE SYNTHÈSE** de l'offre technique ;
3. **UNE OFFRE FINANCIÈRE** détaillée, de chaque phase du projet (*HT/TTC*).

b) L'offre technique

Le prestataire explicitera, de manière très précise, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges.

L'offre technique doit être rédigée et présentée en format Word et comporter impérativement les chapitres suivants :

Chapitre 1 : Profil général du prestataire

- La raison sociale ;
- Le SIRET ;
- L'effectif global de la structure ;
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité ;
- Les prestations proposées.

Chapitre 2 : Contexte et objectifs généraux de la prestation

Le prestataire reformule sa propre vision des enjeux et du contexte. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou de suggérer des compléments sur demande du COPIL.

Chapitre 3 : Déroulement de la prestation

Le prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis (*démarche*) et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (*conception, préparation, réalisation...*). Le document remis précisera le découpage de la prestation et la démarche prévue pour atteindre les résultats à produire.

L'offre devra également comporter :

- Des précisions sur les méthodologies proposées au regard des travaux prévus et nécessaires à la réalisation de l'appui technique et des questions propres à chaque étape ;
- Des précisions sur les livrables envisagés pour chaque étape ;
- Une proposition d'organisation dans le temps des travaux.

Chapitre 4 : Moyens humains

Le prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (*un contact interne pour la logistique et la facturation, un responsable de projet unique clairement identifié*) :

- Nom et rôle de chaque intervenant ;
- Responsabilités de chaque intervenant ;
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment : le profil et l'expérience, les références de missions comparables, l'ancienneté dans la structure...

La présentation de l'équipe d'intervention devra permettre d'évaluer ses compétences et son expérience sur ce type de travaux, ainsi que celles des éventuels sous-traitants.

Chapitre 5 : Références du cabinet sur des projets similaires

Le prestataire présentera quelques références de prestations similaires, menées récemment. Ces références sont destinées à donner des indications sur la connaissance et la compréhension du prestataire sur le secteur concerné.

c) La synthèse de l'offre technique

Cette synthèse a pour objet d'avoir une lecture transversale de l'offre du candidat. Elle pourra être remise sous forme de présentation PowerPoint.

Les informations seront structurées de la manière suivante :

Le cabinet

- Localisation : adresse, mail, tél. ;
- Profil : domaine d'intervention ;
- Effectifs : nombre de salariés ;
- Equipe projets : nombre de personnes impliquées et profils (*domaines d'intervention*).

Les références

- Sur des projets similaires : titres études, objets et commanditaires (*noms des clients*) ;
- Sur le secteur ou la filière : titres études, objets et commanditaires (*noms des clients*).

Le déroulement de la prestation

- Objet : cahier des charges ;
- Méthode : synthèse de l'approche proposée ;
- Nombre de jours/consultant(s) : nombre consultant(s), mission(s) et nombre de jours ;
- Livrables : liste des livrables et format ;
- Planning prévisionnel.
-

d) L'offre financière

Le prestataire présentera de manière très précise le budget, en indiquant le nombre de jours prévus, les prix pratiqués (*en Euros HT et TTC*) ainsi que les frais liés à la mission (*déplacements, administratif...*). Il se conformera au cadre défini en annexe, pour la prise en compte des propositions formulées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminées ou que son expérience lui dicte.

V – RELATIONS ENTRE LE COPIL ET LE PRESTATAIRE

L'appel à propositions détaille les engagements mutuels. **La réponse du prestataire entraîne l'acceptation par celui-ci des modalités du présent appel à propositions.** Le prestataire qui répond au présent appel à propositions s'engage également, en cas d'acceptation, à respecter les procédures suivantes.

5.1 Les engagements de la branche

e) Relations avec le prestataire retenu :

- Fournir l'ensemble des documents, productions permettant la bonne réalisation du projet ;
- En cas de cofinancements, mettre à disposition du prestataire, les logos et documents types des partenaires cofinanceurs ;
- Fournir les documents, supports, enquêtes dont les questionnaires ;
- Fournir les coordonnées courrielles disponibles ;
- Régler le prestataire sous réserve de la complétude du dossier et des **livrables qualitatifs**.

5.2 Les engagements du prestataire retenu**f) Les conditions d'exécution de la prestation**

Un contrat de prestation de service sera signé entre le prestataire en charge de l'évaluation et le FCD. Plus particulièrement, le prestataire s'engage à :

- Remettre une évaluation reprenant toutes les parties exposées ci-dessus ;
- L'exercice est très dans le temps et nécessite une capacité de mobilisation importante de la part du prestataire retenu ;
- Toute modification devra également être validée par le COPIL.

g) Les livrables attendus du prestataire

- Le contrat de prestation de service signé avec la FCD ;
- Le protocole d'évaluation ajusté ;
- Des rapports d'analyses intermédiaires au format Word ;
- Les listes et grilles d'entretiens ;
- Une proposition des démarches et outils destinés à diffuser et valoriser les réalisations de l'EDEC ;
- Un rapport final d'évaluation au format Word selon la forme validée par le COPIL, et comprenant notamment l'analyse qualitative et quantitative des actions par thématique avec en annexes, les comptes rendus des différents entretiens et grilles d'analyses ;
- Une synthèse marketée destinée à une diffusion large « grand public » et entreprises des Branches.

Il est demandé au prestataire de prévoir la participation à minima, à 5 réunions sur la période de réalisation.

Cet appel à proposition est ouvert au 22 février 2022.

Retour attendu jusqu'au 17 mars 2022 minuit.

Auditions à Paris par le Comité de pilotage le 29 mars 2022.

L'offre est à envoyer pour le 17 mars 2022 minuit uniquement par courriel aux interlocuteurs suivant :

- **DGEFP : Stéphanie VIALAT**, Chargée de mission à la Mission Anticipation Développement de l'Emploi et des Compétences (MADEC) - stephanie.vialat@emploi.gouv.fr

- **La FCD : Hélène Clédat** , Chef du service emploi formation – hclédat@fcd.fr
Et **Estelle Ingargiola** – Chargée de mission emploi formation – eingargiola@fcd.fr